

## Règlement de Voirie

### Annexe 8

#### 1/ DIVERSES TARIFICATIONS

DESIGNATION DES TARIFICATIONS	CONDITIONS	TARIFICATION
Droit d'occupation du domaine public pour travaux, aménagements divers.		<ul style="list-style-type: none"> <li>1€/m<sup>2</sup>/jour les quatre premiers mois ;</li> <li>0,70€/jour /m<sup>2</sup> au-delà de 4 mois</li> </ul>
Coffret provisoire de chantier		<ul style="list-style-type: none"> <li>15€/ mois</li> </ul>
Câble électrique de chantier		<ul style="list-style-type: none"> <li>5€/ml/mois</li> </ul>
Benne		<ul style="list-style-type: none"> <li>10€/jour</li> </ul>
Echafaudage		<ul style="list-style-type: none"> <li>2€/ml/jour</li> </ul>
Installations provisoires de chantier (bungalow, container, algeco, places de stationnement, pistes d'accès		<ul style="list-style-type: none"> <li>5€/m<sup>2</sup>/mois</li> </ul>
Occupation du domaine public, hors tarifs spécifiques		2€/m <sup>2</sup> /jour

#### 2/ DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET COMMUNICATION COMMERCIALE

DESIGNATION DES TARIFICATIONS	CONDITIONS	TARIFICATION
Banderoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> au 15<sup>ème</sup> jour ;</li> <li>16<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour</li> </ul>	12€/jour 50€/jour
Pose de dispositifs publicitaires sur le domaine public		6 000€ par an
Activité de promotion commerciale : street marketing	Promotion fixe : <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégustations, présentation de produits...</li> </ul> Promotion ambulante : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mascottes, à pied...</li> </ul>	150€/jour pour 6m <sup>2</sup> maxi Au delà de 6 m <sup>2</sup> : 20€/m <sup>2</sup> supplémentaires  300€/jour pour 6 ou 8 distributeurs maxi
Exposition de voitures, motos	Exposition de véhicules pour une durée de 5 jours maxi	Tarif forfaitaire de 550€

### **3/ VENTE AU DEBALLAGE**

Les conditions sont fixées par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie 500 m2 maximum pour 50 exposants maximum	280 €
---	-------

### **4/ MANIFESTATIONS**

Installation de Food truck, bar, camion-bar lors de manifestations(sans emprise et mobile)	150€/jour
--	-----------

### **5/ MARCHES ET FESTIVITES (marché de Noël, etc...)**

Emplacements	15€/jour pour 9 m <sup>2</sup> maxi lors du jour du marché
--------------	--

### **7/ VENTES DIVERSES (Etalage) HORS SNACK ET PRODUITS TRANSFORMES**

Voies et trottoirs (en cas de possibilité technique)	8€/jour pour 4 m <sup>2</sup> maxi
--	------------------------------------

### **8/ INSTALLATIONS DE TABLES ET CHAISES AUX TERRASSES SUR DOMAINE PUBLIC**

Tous sites	23€ / mois par table pour un maxi de 15 tables et 4 chaises par table
------------	---

## **9 / EXONERATIONS**

### **\* Occupants du domaine public :**

Après étude des cas, il pourra être procédé à une exonération partielle ou totale (pour la période considérée) de la redevance pour l'occupation du domaine public sur présentation de justificatifs en cas d'absence dans les cas suivants :

\* maladies, décès d'un proche, catastrophes naturelles (exonération totale en cas d'arrêt de l'activité pour la durée de l'événement)

\* travaux sur le domaine public :

-nécessitant l'arrêt total de l'activité : l'exonération sera totale

-nécessitant l'arrêt partiel de l'activité : le montant de la redevance est divisé par 2

\* **Mouvements sociaux**

L'exploitant devra, en tout état de cause, apporter au service de la CIVIS, la preuve de la fermeture de son activité durant la période concernée, et ce, dans les plus brefs délais.